

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Nombre de membres

EN EXERCICE : 13

Présents : 10

Absents : 3

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE LE : 6 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Étaient absentes : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU

Était excusé : M. Jean-Michel BOYER

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°5-2026 : Demande de subvention classe découverte au Puy du Fou

Vu la demande des classes de CE1-CE2-CM1-CM2 en date du 16 janvier 2026 sollicitant une subvention communale permettant le financement d'une classe découverte sur le thème « Le voyage dans le temps » au Puy du Fou du 22 au 24 avril 2026,

Ce séjour concerne 35 élèves.

Le coût total du séjour s'élève à 8 200€, son financement est à ce jour de 7 600€. 600€ reste donc à obtenir par l'école pour couvrir l'ensemble du budget de ce projet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de la somme restante à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'attribution de la subvention de 600€ à l'école primaire d'Archigny
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky ROY

La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU



AR Prefecture

086-218600096-20260211-DL_5_2026-DE
Reçu le 12/02/2026